

Courrier électronique : info@mmsg.ca

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente:

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

Résolution numéro 2023-12-0774

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Politique de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (ci-après la «Municipalité») est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1 (ci-après la «Loi sur l'accès»);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

• **QUE** la présente Politique de confidentialité soit adoptée et qu'il soit statué et ordonné par la présente Politique ce qui suit :

(Le texte de la Politique de confidentialité fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution numéro 2023-12-0774 (suite)

Signé : Suzanne Boulais, mairesse

Signé : Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le procès-verbal de ladite séance sera adopté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.